

Challenge de la Non-violence du district des Vosges de Football

Trophée Georges CLAUDON

Saison 2025/2026

Le Challenge de la Non-Violence du District des Vosges de Football est une initiative mise en place dans le but de promouvoir le respect, le fair-play et l'esprit sportif sur les terrains de football. Ce challenge vise à récompenser les équipes qui font preuve d'un comportement exemplaire tout au long de la saison, en sanctionnant les comportements antisportifs et en valorisant les valeurs positives du football.

Un enjeu majeur pour le District

L'instauration de ce challenge répond à plusieurs enjeux majeurs pour le District des Vosges de Football :

- **Lutter contre les incivilités et les comportements antisportifs** : Le football, comme tous les sports collectifs, n'est pas exempt de débordements. Le challenge vise à sanctionner ces comportements et à créer un environnement sain et respectueux pour tous les acteurs du football.
- **Promouvoir les valeurs du football** : Le respect, le fair-play et l'esprit sportif sont des valeurs fondamentales du football. Le challenge vise à les valoriser et à les transmettre aux joueurs, aux dirigeants et aux supporters.
- **Améliorer l'image du football** : Les incivilités ternissent souvent l'image du football. Le challenge contribue à redorer le blason de ce sport et à en faire un vecteur de valeurs positives.

Règlement du challenge de la non-violence

Pour établir un classement, tout au long de la saison une échelle mesure la sportivité de chaque équipe en attribuant des points suivant le barème et les dispositions ci-dessous.

Les équipes de D1, D2, D3 et D4 débutent la saison avec le compteur à 0 point. Chaque sanction se traduit par une pénalité suivant le barème ci-dessous.

Les points comptabilisés en malus seront corrigés par des bonifications :

- Ainsi un match sans carton (ni jaune, ni blanc (exclusion temporaire), ni rouge) apporte une bonification de 5 points

Le décompte de points s'obtient en faisant jouer les bonifications.

Barème :

	Joueur	Entraîneur/Dirigeant
Avertissement	-1 point	-2 points
Exclusion temporaire		
Expulsion	-3 points	-4 points
Incident après match	-3 points	-4 points
Pénalité par matchs de suspension ferme	-3 points	-4 points
Pénalité par mois de suspension ferme	-9 points	-12 points
Abandon de terrain, huis clos	-10 points	
Fraude sur identité	-15 points	
Falsification feuille de match	-20 points	
Match sans carton (ni jaune, ni rouge)	+ 5 points	

- Une équipe déclarant forfait pour un match est sanctionnée par une pénalité de 2 points.
- Une équipe n'ayant pas joué suite à un forfait de son adversaire marque 0 point.
- Si une équipe est forfait général en cours de saison, les bonifications ou les pénalités obtenues par les équipes qu'elle avait rencontrées sont maintenues.
- Seuls les matchs de championnat compteront pour les classements
- Le match automatique de suspension à la suite de **3 cartons (jaunes et ou blancs)** n'est pas comptabilisé.
- Les pénalités pour les matchs de suspension sont comptabilisées pour la saison en cours, et ce, même s'ils sont purgés la saison suivante.

IMPORTANT

Toute équipe dont le décompte de points MALUS (après avoir fait jouer les bonifications) est strictement inférieur à - 50 points sera sanctionnée d'un point de pénalité au championnat par tranche de 10 points.

- De - 51 points à - 60 points : - 1 points au classement du championnat
- De - 61 points à - 70 points : -2 points au classement du championnat
- De - 71 points et - 80 points : -3 points au classement du championnat.
- De - 81 points à - 90 points : -4 points au classement du championnat.
- A partir de - 91 points : - 5 points au classement du championnat.
- Une équipe dépassant - 100 points au challenge de la non-violence ne pourra accéder à la division supérieure.

Le classement est établi périodiquement.

A l'arrêt définitif des compétitions, **le classement au challenge de la non-violence s'établira de la manière suivante : dans chaque division, l'équipe ayant le meilleur nombre de points sera déclarée vainqueur.**

- En cas d'égalité une équipe 1 sera toujours préférée à une équipe 2, une équipe 2 à une équipe 3, ...
- Au sein d'un même groupe, en cas de nouvelle égalité, le club le mieux classé l'emportera ; en cas de nouvelle égalité, le nombre de buts marqués départagera ; en cas de nouvelle égalité, la meilleure différence de buts départagera.
- Si les équipes sont dans des groupes différents, calcul du ratio points/matches joués : l'équipe ayant le meilleur quotient l'emportera ; en cas de nouvelle égalité, le club le mieux classé l'emportera ; en cas de nouvelle égalité, le nombre de buts marqués départagera ; en cas de nouvelle égalité, la meilleure différence de buts départagera.
- En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort départagera
- Toute équipe ayant déclaré ou étant déclarée forfait général sera éliminée d'office.
- Le Comité de Direction se réserve le droit de trancher les cas litigieux en cas de contestation.
- A l'arrêt des compétitions, le classement publié et approuvé par le comité de direction est susceptible d'appel dans un délai de 7 jours après parution sur le site du District.

Le District des Vosges de Football récompense les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} au Challenge de la non -violence dans chacun des quatre championnats seniors.

Chaque saison, ce règlement peut être modifié sur proposition de la commission de gestion des championnats et/ou de la commission des statuts et règlements. La (les) proposition (s) de modification est (sont) soumise (s) à l'approbation du comité de direction qui peut décider de soumettre certaines d'entre elles à l'approbation de l'assemblée générale. Toute modification validée devient applicable la saison suivante.